

HEC MONTRÉAL

Politique de la qualité de la communication

**Adoptée par le Conseil pédagogique
le 11 janvier 1989**

Mises à jour :

10 juin 1992

23 février 2000

22 mai 2013



POLITIQUE DE LA QUALITÉ DE LA COMMUNICATION

CONTEXTE ET HISTORIQUE	3
POLITIQUE DE LA QUALITÉ DE LA COMMUNICATION	5
1. Objet de la politique	5
2. Objectifs de la politique	5
3. Principes généraux.....	6

CONTEXTE ET HISTORIQUE

Travailleurs de l'information et du savoir, les gestionnaires doivent être par conséquent des communicateurs de tout premier ordre. Plus ils montent dans la hiérarchie d'une organisation, plus une communication de grande qualité est un atout indispensable. En plus de posséder les connaissances propres à leur discipline, les diplômés¹ de HEC Montréal² doivent pouvoir se distinguer, se faire comprendre, convaincre, défendre avec succès leur point de vue dans la pratique des affaires et de la gestion.

En 1989

L'École a adopté une Politique de la qualité de la communication lors de la réunion du Conseil pédagogique du 11 janvier 1989. Cette visait principalement le développement des habiletés d'expression des étudiants en français écrit. La mise en œuvre de cette politique a été confiée à la Direction de la qualité de la communication créée à cette fin en 1990.

L'évaluation de la maîtrise du français écrit des étudiants du B.A.A. et la formation d'appoint en français écrit destinée aux étudiants en situation d'échec constituaient alors les principaux éléments de la Politique de la qualité de la communication.

En 1992

L'École a enrichi sa Politique de la qualité de la communication lors de la réunion du Conseil pédagogique du 10 juin 1992. Elle adoptait alors une nouvelle épreuve de niveau universitaire, la note de synthèse, en vue d'évaluer l'esprit de synthèse, le jugement, l'articulation logique des éléments d'information ainsi que les aspects formels de l'écriture des étudiants du B.A.A. La réussite de la note de synthèse est devenue une condition d'obtention du B.A.A.

En 2000

Le Québec possède le double avantage de participer étroitement à la culture française tout en se situant dans l'espace économique nord-américain. Par ailleurs, en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), ses échanges commerciaux avec les pays hispanophones de l'Amérique sont appelés à croître considérablement. Les diplômés en

¹ Dans ce document, le masculin singulier est employé sans discrimination, simplement dans le but d'alléger le texte.

² Depuis le 19 septembre 2002, l'École des Hautes Études Commerciales s'est dotée d'une nouvelle identité de marque et est connue depuis sous le nom de HEC Montréal. Pour les fins de cette politique, nous avons harmonisé les appellations en utilisant HEC Montréal quelle que soit l'année.

administration des affaires de HEC Montréal doivent donc posséder un niveau élevé de français, de l'anglais des affaires et même de l'espagnol des affaires afin d'en tirer profit tout au long de leur carrière.

Dans ce contexte, la Politique de la qualité de la communication de HEC Montréal vise à responsabiliser les étudiants en ce qui a trait à leur compétence linguistique, à les motiver à construire leur parcours de formation en français, en anglais des affaires, en espagnol des affaires ou en une autre langue, conformément à leurs objectifs professionnels, et à faire en sorte qu'après avoir obtenu leur diplôme de HEC Montréal ils aient la pleine maîtrise du français ainsi qu'une très bonne maîtrise de l'anglais, habiletés désormais essentielles pour assurer la réussite sur le marché du travail.

Ainsi, le 23 février 2000, le Conseil pédagogique de l'École enrichit de nouveau sa Politique de la qualité de la communication en soumettant désormais non seulement les étudiants des programmes de 1^{er} cycle, mais également ceux du 2^e cycle à une évaluation de leur compétence linguistique en français ainsi qu'en anglais des affaires.

En 2013

Le Conseil pédagogique doit mettre à jour sa Politique de la qualité de la communication pour tenir compte des modifications apportées au fil des ans à l'offre de cours de langues ainsi qu'au Règlement régissant l'activité étudiante. Présentement, ce Règlement spécifie des exigences linguistiques rehaussées pour les conditions d'admissibilité et/ou d'obtention d'un grade ou d'un diplôme des programmes. Afin d'éviter une certaine redondance entre la Politique de la qualité de la communication et le Règlement, certains articles de la politique ont été retirés dans le but de garder uniquement les éléments qui différencient celle-ci du Règlement. Par ailleurs, la politique a été enrichie d'un nouvel article servant à ancrer la mise en place de mesures incitatives pour valoriser le français des affaires lorsqu'un programme est donné en anglais.

POLITIQUE DE LA QUALITÉ DE LA COMMUNICATION

1 OBJET DE LA POLITIQUE

Donner aux diplômés de HEC Montréal l'atout distinctif que constitue l'aptitude à communiquer avec rigueur et efficacité afin qu'ils puissent pleinement mettre à profit leur formation et exercer leur leadership.

2 OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- 2.1 Permettre la pleine maîtrise de la langue française aux étudiants de HEC Montréal.
- 2.2 Permettre une bonne maîtrise de l'anglais des affaires aux étudiants de HEC Montréal.
- 2.3 Favoriser la connaissance de l'espagnol des affaires par les étudiants de HEC Montréal.
- 2.4 Permettre aux étudiants de HEC Montréal d'aborder la connaissance du chinois des affaires et de la culture des affaires en Chine.
- 2.5 Sensibiliser les étudiants, le corps enseignant, le personnel de HEC Montréal ainsi que la communauté des affaires à l'importance de la qualité de la communication en français, en anglais et en espagnol.
- 2.6 Faire connaître et enrichir la terminologie des affaires en français, en anglais et en espagnol.

3 PRINCIPES GÉNÉRAUX

3.1 Évaluation de la compétence linguistique en français, en anglais des affaires et en espagnol des affaires

- 3.1.1 Les étudiants des programmes³ de baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.), de baccalauréat en gestion (B. Gest.), de maîtrise ès sciences de la gestion (M. Sc.), de MBA, de diplômes d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) et de maîtrises professionnelles sont soumis à une évaluation ou à des évaluations obligatoire(s) de leur compétence linguistique selon le programme et le cheminement linguistique de ce dernier. Les exigences d'évaluation linguistique sont stipulées dans le Règlement régissant l'activité étudiante du programme auquel un étudiant est admis, et ce, tant pour les exigences à l'admission qu'à l'obtention du grade ou du diplôme.
- 3.1.2 Les étudiants de tous les programmes d'études de HEC Montréal qui souhaitent avoir une évaluation de leur compétence linguistique en français (test ORTHOGRAM), en anglais des affaires (test HECTOPE) ou en espagnol des affaires (test ELENHEC) peuvent subir ces tests de classement en assumant les frais liés à leur passation.
- 3.1.3 Un étudiant qui aurait déjà réussi l'un ou l'autre des tests exigés lors de son admission ou de l'obtention d'un grade ou d'un diplôme dans un programme de HEC Montréal n'a pas à le refaire lorsqu'il entreprend un nouveau programme.

3.2 Formation linguistique

- 3.2.1 À chaque fois qu'ils subissent un test d'évaluation de leur compétence linguistique, les étudiants sont classés selon leur niveau de compétence. À la suite de chacun des tests et selon les résultats obtenus, les étudiants reçoivent une recommandation de formation en vue d'accroître leur compétence linguistique en français, en anglais ou en espagnol, s'il y a lieu.

³ Les programmes conjoints, les programmes délocalisés, les certificats et les microprogrammes de 2^e cycle ne sont pas assujettis à cet article de la Politique de la qualité de la communication pour l'obtention du grade ou du diplôme ou du certificat ou de l'attestation. La réussite de tests de langue lors de l'admission à ces programmes peut cependant être requise.

- 3.2.2 Les étudiants doivent subir les tests d'évaluation de la compétence linguistique en français et en anglais le plus tôt possible dans leur programme d'études, et ce, afin de pouvoir disposer rapidement d'un diagnostic de leur compétence linguistique.
- 3.2.3 Les étudiants de tous les programmes d'études de HEC Montréal ont la possibilité de suivre un cours de français des affaires (3 crédits); ce cours peut être crédité, notamment dans certains programmes de certificat.
- 3.2.4 Les étudiants de tous les programmes d'études de HEC Montréal ont la possibilité de suivre un cours d'anglais des affaires (3 crédits), un cours d'espagnol des affaires (3 crédits) ou un cours d'introduction au chinois des affaires et à la culture des affaires en Chine (3 crédits) qui peut être crédité dans les programmes (spécialisations ou options) qui le permettent.
- 3.2.5 Diverses activités, comme des ateliers linguistiques ainsi que des rencontres individuelles, sont proposées par le Centre d'aide en français – rédaction universitaire (CAF) à tous les étudiants qui éprouvent des difficultés, que ce soit en français langue première, seconde ou étrangère.
- 3.2.6 Dans tous les programmes de 2^e cycle de 30 crédits et plus où l'étudiant peut obtenir son diplôme en suivant tous ses cours en anglais, des mesures incitatives comme une activité pédagogique d'intégration sont mises en place afin de le familiariser avec le français – langue des affaires.

3.3 Diffusion des niveaux de compétence linguistique

- 3.3.1 Le relevé de notes final des étudiants ayant subi des tests de langue comprendra les niveaux de classement obtenus aux tests de français écrit ORTHOGRAM, partie II, d'anglais des affaires HECTOPE et, s'il y a lieu, d'espagnol des affaires ELENHEC.
- 3.3.2 Les étudiants peuvent passer les tests ORTHOGRAM, HECTOPE ou ELENHEC autant de fois qu'ils le désirent à condition d'en assumer les frais de passation. Ce sont les résultats du dernier test subi qui figurent sur le relevé de notes.